



Dossier de Presse
Budget 2011 de la Ville de Bruxelles

Renforcer les services aux citoyens

Freddy THIELEMANS
Bourgmestre de la Ville de Bruxelles

Le budget 2011 de la Ville de Bruxelles :

Renforcer les services aux citoyens

Forte d'une croissance démographique constante, la Ville de Bruxelles relève depuis plusieurs années les défis qui consistent à maintenir et à améliorer le niveau des services proposés à chacun de ses citoyens et à soutenir l'économie locale tout en gardant un budget à l'équilibre.

La Ville, par la confection de son budget 2011, se donne les moyens de renforcer ces services dans tous les domaines, depuis la création d'écoles et de crèches, jusqu'à l'engagement de nouveaux policiers, en passant par l'amélioration d'infrastructures sportives et culturelles ou encore la simplification des démarches administratives.

RENFORCER LES SERVICES AUX CITOYENS MALGRÉ UN CONTEXTE ENCORE ÉCONOMIQUEMENT DIFFICILE

Un contexte économique qui reste difficile

En 2011, les conséquences directes de la crise économique et financière de 2008 continueront à peser sur le budget de la Ville. Pour exemple, le Holding communal (actionnaire de Dexia) qui distribuait annuellement des dividendes jusqu'en 2008 (plus de 2 millions d'euros par an pour la Ville) ne peut offrir de garanties suffisantes quant à un pareil montant pour 2011. Par prudence, nous n'avons donc pas inscrit cette recette dans le budget.

Des orientations audacieuses

« C'est par un travail de fond sur les recettes que nous avons pu dégager les marges nécessaires à notre objectif premier : les services aux citoyens, indique Freddy Thielemans. L'augmentation des moyens de la Ville a été rendue possible par une gestion rigoureuse et innovante mais pas par une augmentation de taxes touchant les citoyens ni par du licenciement de personnel. Le taux de l'IPP n'a d'ailleurs jamais augmenté depuis 2000 et est donc toujours le plus bas de la Région. »

Au-delà des domaines d'action spécifiques, qui sont détaillés plus bas, le budget 2011 pose des choix en faveur des services aux citoyens.

- ☛ **Qualité du service** : la qualité des services fournis passe nécessairement par la politique de gestion du personnel. C'est dans ce sens que des budgets sont prévus pour la création d'une cellule d'Audit interne ainsi que pour des révisions de cadre dans plusieurs départements, de manière à optimiser l'efficacité des services rendus.
- ☛ **Proximité** : le vaste territoire de la Ville nécessite une approche décentralisée du service au citoyen, que ce soit par l'ouverture d'établissements et d'antennes dans tous les quartiers ou par le développement des services accessibles par Internet. Mais la croissance démographique impose également un investissement massif dans la construction de nouvelles infrastructures au service de tous (écoles, crèches, centres culturels, etc.) et dans le renforcement des services sociaux (CPAS, hôpitaux publics, etc.).

LE BUDGET 2011 OUVRE DES PORTES

Le budget 2011 consent des investissements renforçant l'offre de services aux citoyens. En voici les axes principaux.

Enseignement et jeunesse

Dépenses courantes : 180 M€
Investissement : 35,5 M€

Le secteur de l'encadrement et de la formation de la jeunesse constitue plus de 33% du budget global de la Ville. En plus de frais de fonctionnement revus à la hausse, le budget 2011 prévoit un investissement massif dans ce domaine : la construction de trois crèches et la mise à l'étude d'une quatrième, des constructions, réaménagements et rénovations d'écoles. Parmi les projets qui verront le jour en 2011, citons l'école de la Batellerie, l'école Mutsaard, l'école fondamentale Hélicoptère, l'école Donderberg, l'école primaire du Jardin aux Fleurs, l'école Wittouck, l'école préparatoire Jacquain, l'institut Diderot et l'extension de l'école maternelle Bockstael et de l'Institut des Arts et Métiers.

Logement

Investissement (Ville + Régie + CPAS): 148,7 M€

La Ville de Bruxelles, sa Régie foncière et son CPAS continuent la construction de logements via, notamment, les Contrats de quartier et le plan 1000 logements. En 2011, ce ne sont pas moins de 118 logements qui seront ainsi inaugurés, tandis que 236 autres logements démarreront ou poursuivront leurs travaux de construction.

L'effort de rénovation des logements existants se poursuit lui aussi, qu'il s'agisse de logements publics ou privés. Ces derniers sont rénovés dans le cadre du projet X, lequel permet à des locataires défavorisés de rester dans leur logement qui est pris en gestion par le pouvoir public après rénovation de celui-ci, sans subir d'augmentation de loyer.

Emploi et développement économique

Personnel : 327 M€
Dépenses courantes : 34 M€

La mise à l'emploi est une priorité transversale puisqu'elle permet d'assurer tant l'épanouissement des citoyens que la relance de l'économie, voire la sécurisation des quartiers. La Ville de Bruxelles y contribue en étant, avec ses quelque 7.000 employés, l'un des plus grands employeurs de la Région.

La Ville développe une offre de services conséquente dans l'accompagnement et la mise à l'emploi des jeunes bruxellois via ses maisons de l'emploi, foires aux jobs, formations, etc.

La politique touristique partage le même objectif, créant des emplois non délocalisables et provoquant des retombées financières pour tous les secteurs. Les investissements dans les grands événements seront donc prolongés en 2011.

Les grands projets de la Ville, tels que le projet de réaménagement du plateau du Heysel baptisé Néo, permettent également de créer du dynamisme économique sur l'ensemble du territoire de la Ville et de la Région. Néo créera emplois et retombées économiques par la création d'un centre international de congrès, d'un centre commercial, de logements, etc.

Sécurité et prévention

Budget Zone de police Bxl-XL : 180 M€
Budget BRAVVO : 11,4 M€

En 2011, la Ville de Bruxelles continuera à miser tant sur la prévention que sur la police de proximité pour résorber les phénomènes de criminalité. De plus, des investissements conséquents seront consentis en 2011 : recrutement de 30 agents et de 70 inspecteurs de police supplémentaires, engagement de personnel civil spécialisé en vue de l'accueil du public dans les commissariats, installation de nouvelles caméras de surveillance, etc.

L'asbl de prévention BRAVVO lancera, pour sa part, une opération-pilote de gardiens de la paix de nuit et déménagera ses services rue de la Caserne, au cœur d'un quartier nécessitant une attention particulière.

Enfin, la Ville investira en 2011 dans un plan massif de sécurisation des logements sociaux, en concertation avec les 3 foyers principaux établis sur son territoire : rénovation des bâtiments et des espaces publics, création de locaux collectifs, installation de caméras, engagement d'équipes de médiateurs et de gardiens de la paix, etc.

Propreté

Dépenses courantes : 45,9 M€
Investissement : 4 M€

L'effort en matière de propreté reste très important en 2011. Outre la poursuite de l'effort budgétaire de ces dernières années, l'investissement portera sur l'acquisition d'une balayeuse, de 9 appareils de nettoyage de type 'glouton', de talkies-walkies pour les brigades mixtes. Le budget 2011 permettra également d'engager du personnel ALE supplémentaire qui opérera durant les week-ends sur Laeken et le Vieux Quartier Nord, ou encore d'acquérir et d'aménager trois nouveaux dépôts.

Infrastructures et espaces publics

Dépenses courantes : 25 M€
Investissement : 23 M€
Contrats de quartier : 9 M€

La rénovation urbaine passe notamment par les Contrats de quartier qui agissent sur la création et la rénovation de logements, de voiries et d'infrastructures publiques, l'organisation d'actions d'insertion socio-professionnelle, des opérations de propreté, etc. En 2011, un nouveau Contrat de quartier sera lancé dans le quartier Jardin aux Fleurs pour un budget dépassant 25M€. Les 5 contrats déjà en cours (Léopold à Léopold, Rouppe, Masui, Les Quais, Maison Rouge) continueront leurs opérations pour un budget total de 125 M€.

Le budget 2011 ouvrira la voie, en outre, à des grands travaux urbanistiques tels que le réaménagement de la place de la Monnaie, de la place Sainte-Catherine, du square Ambiorix ou de la place des Martyrs, de la rue de Namur, de la rue Bruyn, de la chaussée de Mons et de l'avenue de la Reine, de nombreux espaces publics dans le quartier Rouppe, la création de la zone confort autour de la Grand-Place, la restauration des maisons de la Grand-Place et de ses abords, l'achat d'un

terrain pour accueillir les gens du voyage, ou encore des aménagements dans les espaces verts tels que le Craetbosch, le bois de la Cambre ou le parc d'Egmont.

Enfin, le budget 2011 permettra la création de nouvelles infrastructures au service des citoyens : transformation de l'ancienne maison communale de Laeken et création d'une bibliothèque et d'une antenne de la démographie ; création d'une antenne décentralisée dans le quartier Louise, tout en continuant à développer les services dans les antennes de Haren, Neder-Over-Hembeek et du quartier Nord-Est.

Offre culturelle, touristique et sportive

Dépenses courantes : 50 M€
Investissement : 7 M€

La vie culturelle, touristique et sportive reste centrale dans les actions menées par la Ville de Bruxelles parce qu'elle apporte épanouissement, emploi et retombées économiques. La Ville continuera donc à être un moteur de la vie culturelle et sportive bruxelloise en investissant notamment dans le Palais du Midi et le centre sportif de Neder-Over-Hembeek, dans les piscines, notamment les bains de Laeken ou encore en aménageant la maison de la Mode et du Design, le bâtiment « variétés », le centre Breughel ainsi qu'en reprenant la gestion du Dexia Art Center.

Le budget 2011 permettra de poursuivre la dynamique d'innovation dans la politique événementielle avec notamment Plaisirs d'Hiver, le Brussels Summer Festival, Bruxelles Les Bains, etc.

Développement durable

En 2010, le nouvel Agenda 21 local de la Ville a été adopté, plaçant de manière encore plus transversale le développement durable dans le budget 2011: amélioration de la performance énergétique des grands équipements et d'ensembles de logements, gestion du parc automobile, mobilité du personnel de la Ville, etc.

LE BUDGET 2011

Budget ordinaire (dépenses courantes)	657.087.245,08 €
Prélèvements pour hôpitaux	462.095,00 €

Pour la sixième année consécutive, la Ville de Bruxelles présente un budget à l'équilibre. Pour l'exercice 2011, le boni atteint est de 623.002,59 €.

Il convient toutefois de signaler qu'une provision de 462.095,00 € a été constituée en vue de contribuer à l'équilibre budgétaire des hôpitaux publics. La prise en compte de ce montant amène donc le **boni à 160.907,60 €**.

Budget extraordinaire (investissements)	114.417.876,81 €
---	------------------

Une part conséquente de ces investissements est financée par des subsides, ce qui porte la charge portée par la Ville à **97.916.425,93 €**, soit un niveau ambitieux mais stabilisé pour que les ambitions d'aujourd'hui ne soient pas le fardeau financier de demain.

Au budget propre de la Ville de Bruxelles, s'ajoutent ceux de ses entités. Voici les budgets des plus importantes d'entre elles:

Budget de la Zone de Police	180.703.753 € (1)
Budget du CPAS	245.519.200 €
Budget d'investissement du CPAS	185.979.300 €
Budget d'investissement de la Régie foncière	+/- 45.000.000€ (1)

(1) Ces budgets n'ont pas encore été approuvés et ne sont mentionnés qu'à titre indicatif.



**DÉTAIL
DU
BUDGET
2011**

A - BUDGET ORDINAIRE

Les dépenses du budget ordinaire

Les dépenses de la Ville peuvent être réparties en quatre grandes catégories :

DÉPENSES	Budget 2011	%
Personnel	326.893.860,49 €	49,71%
dont personnel enseignant subventionné	139.433.005,50 €	21,20%
Personnel hormis personnel enseignant	187.460.854,99 €	28,51%
Frais de fonctionnement	70.767.564,29 €	10,76%
Transferts	190.966.760,92 €	29,04%
Dette	68.459.059,38 €	10,41%
Prélèvements	462.095,00 €	0,08%
Total	657.549.340,08	100,00%

Abstraction faite des prélèvements (déficit hospitalier) et du salaire des enseignants subventionnés (dont le salaire est versé par la Communauté Française), les dépenses de 2011 augmentent de 1,7% par rapport à 2010.

Compte tenu d'une inflation d'environ 1,5%, de l'augmentation des charges de pensions de 2,5% et d'une croissance de certaines dotations obligatoires, nous pouvons affirmer qu'un effort considérable a été consenti afin de maîtriser les dépenses.

FRAIS DE PERSONNEL

Ce sont notamment les ressources en personnel qui permettent à la Ville de mettre en œuvre sa politique et d'offrir des services diversifiés. La Ville de Bruxelles est, avec près de 7.000 employés, en ce compris le personnel enseignant de la Ville mais en dehors du personnel de la Zone de Police, CPAS et asbl communales, un important pourvoyeur d'emplois dans la Région bruxelloise.

Le poste des dépenses de personnel reste donc logiquement le plus important.

Il représente 49,71% des dépenses ordinaires, paiements directs aux enseignants compris et 36,18 % des dépenses ordinaires sans le paiement direct.

Les dépenses de personnel connaissent, par rapport au budget 2010 et abstraction faite des dépenses du personnel enseignant subventionné, un taux de croissance de ± 2,3% qui s'explique notamment par l'augmentation des cotisations patronales des pensions pour

les statutaires (+ 2,5%) et par l'indexation.

Enfin, la politique d'emploi de la Ville ne passera bien sûr pas par le licenciement de personnel. Par contre, nous resterons attentifs quant à l'utilité et des remplacements lors des départs à la retraite et aux opportunités de remplacer à cette occasion une fonction par une autre.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ne représentent qu'une partie limitée des dépenses courantes (10,76 %). Elles connaissent une augmentation de 796.810,60 € par rapport au budget de 2010.

La majeure partie de cette augmentation est affectée à l'instruction publique, qu'il s'agisse de matériel scolaire ou de petite maintenance des bâtiments, afin que l'apprentissage se passe dans les meilleures conditions possibles.

Cette augmentation est également liée à l'augmentation des prix de l'énergie. L'impact de cette augmentation a été fortement atténué par un travail sur la consommation d'énergie ainsi que par la passation d'un nouveau marché énergie de la Ville. Celui-ci a permis d'éviter une augmentation des coûts de l'énergie qui, à conditions inchangées aurait été de plus de 20%.

DÉPENSES DE DOTATIONS OU DE TRANSFERTS

Les dotations versées ou les dépenses dites de transferts sont les montants que la Ville transfère à d'autres acteurs dans le domaine public ou privé, afin d'équilibrer leur budget ou de soutenir leur fonctionnement. En effet, la Ville doit, légalement, intervenir dans le financement des instances locales comme les zones de police, le CPAS, les hôpitaux publics et les fabriques d'églises.

L'ensemble de ces transferts représente ± 29 % des dépenses totales ordinaires. La dotation pour le CPAS s'élève à 49.649.900 € (sur un budget total du CPAS de 245.519.200 €), la dotation pour la Zone de police à 97.083.600 € (sur un total de 180.703.753 €) et la dotation pour les fabriques d'églises à 155.000 €.

DÉPENSES LIÉES À LA DETTE

Afin de financer les dépenses d'investissements inscrites au service extraordinaire (travaux, achats, maintenances ...), la Ville contracte des emprunts. Le remboursement de ces emprunts et les charges d'intérêts qui vont de pair constituent les principaux composants des dépenses liées à la dette.

La charge de la dette représente 10,41% des dépenses totales. Les dépenses d'investissement volontaristes mais maîtrisées permettent à la Ville de garder ce niveau de charge de dette constant depuis plusieurs années.

Les recettes du budget ordinaire

Les moyens financiers de la Ville se structurent autour de trois types de recettes :

RECETTES	Budget 2011	%
RECETTES FISCALES	233.671.200,87 €	35,53%
Taxes additionnelles	179.969.057,39 €	27,36%
Taxes communales	53.702.143,48 €	8,17%
FONDS ET SUBSIDES	362.043.777,03 €	55,05%
Dotation fédérale	101.961.888,72 €	15,50%
Dotations générales régionales	46.928.382,78 €	18,34%
Personnel enseignant subventionné	139.433.005,50 €	21,20%
Autres transferts	73.720.500,03 €	11,21%
RESSOURCES PROPRES	61.995.269,77 €	9,43%
Prestations (horodateurs, concessions, etc.)	46.146.706,89 €	7,02%
Dividendes et intérêts	15.848.562,88 €	2,41%
Dont dividendes gaz - électricité	13.850.643,65 €	2,11%
Prélèvements	0,00 €	0,00%
Total	657.710.247,67 €	100,00%

Les recettes courantes (en ce non comprises les recettes liées au paiement direct des enseignants) connaissent une augmentation d'environ 1,32% par rapport au budget 2010.

Or, dans le budget de l'exercice 2010 était inscrit un dividende spécial provenant de Sibelga pour un montant de 5.786.984,86 € et certaines recettes en provenance du rapatriement de réserves constituées par diverses associations liées à la Ville : abstraction faite de ces recettes spécifiques et uniques, l'on constate une augmentation des recettes courantes de 2,9% par rapport à 2010.

LES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales constituent toujours la principale source de financement de la Ville, soit un montant de 228.500.058,39 €, ce qui représente 35,51% des recettes totales.

Environ 77 % des recettes fiscales proviennent de trois taxes additionnelles et les 23 % restants proviennent des taxes communales.

Taxes additionnelles

La taxe additionnelle au **précompte immobilier** constitue la recette la plus importante de la Ville. Elle augmente de 2% par rapport à 2010. Ceci s'explique notamment par l'ajout de nouveaux bâtiments (la Tour des Finances par exemple).

Par ailleurs, la Ville agit proactivement afin d'éviter une trop grande dépendance aux informations fournies par le SPF Finances qui gère cette taxe. Une cellule spécifique a donc été créée à la Ville afin de prendre en mains le travail de collection des données et d'éviter ainsi toute perte de recettes liée à un fonctionnement trop lent de l'administration fédérale.

Le revenu de la taxe additionnelle à **l'impôt des personnes physiques** s'élève à 23.110.528,39 € en 2011, soit une augmentation de +/- 2 % par rapport à 2010.

Il faut noter que la Ville de Bruxelles **n'a pas augmenté son taux IPP**, qui, avec ses 6%, est au **seuil minimum légal**.

Le revenu de la taxe additionnelle à la **taxe de circulation** s'élève à 1.858.529,01 €, soit une augmentation de 2% par rapport à 2010 suite à l'indexation fixée par la réglementation fédérale.

Taxes communales

Les revenus découlant des taxes communales mêmes (53.702.143,48 €) sont en augmentation par rapport à 2010 (52.284.530,29 €). Ceci s'explique par plusieurs raisons.

La recette prévue pour la **taxe sur les hôtels** est en hausse vu la reprise du tourisme prévue par le secteur pour 2011 (et déjà constatée dans nos recettes en 2010) par rapport aux années 2008 et 2009, particulièrement difficiles pour le secteur. Rappelons que la Ville maintient un système de taxe liée au nombre de nuitées vendues par chaque hôtel, dont la recette varie en fonction des performances du secteur. La Ville met tout en œuvre, main dans la main avec la *Brussels Hotels Association*, pour promouvoir activement le tourisme, ce qui explique en partie la hausse de recette prévue.

Le règlement **taxe sur les surfaces de bureaux** a été revu au niveau de la définition du redevable. L'objectif de la Ville est de viser le propriétaire et non plus l'occupant desdites surfaces. Ce choix s'inspire de changements déjà intervenus dans d'autres communes ainsi que pour une taxe régionale. Il offre de nombreux avantages, en termes de simplification du travail de l'administration et d'identification facilitée des redevables.

FONDS ET SUBSIDES REÇUS

Les recettes de fonds et les subsides provenant des pouvoirs publics supérieurs représentent, ensemble, la deuxième source de financement de la Ville.

Les **recettes de fonds** se caractérisent par un ensemble de dotations générales non affectées (dont la dotation régionale et fédérale).

Les **subsides**, quant à eux, sont destinés au financement de multiples dépenses spécifiques (comme les subventions destinées à l'enseignement, aux bibliothèques, à la politique des grandes Villes ...).

La dotation fédérale à la Ville de Bruxelles

Pour rappel, la dotation fédérale est passée de 63.594.604 € en 1989 à 101.961.888,72 € en 2011, soit une augmentation de 60,3%.

Sur la même période, le budget ordinaire de la Ville de Bruxelles est passé de 320.000.000 € à +/- 657.000.000 €, soit une augmentation de plus de 105%.

Cela signifie que la part de la dotation fédérale dans l'ensemble des recettes de la Ville est passée de +/- 20% en 1989 à 15,52% en 2011.

Le statut de « multicapitale » de la Ville de Bruxelles a fortement participé à l'évolution de nombreuses dépenses sur la période de 1989 à 2011.

Même si la Ville est pleinement consciente des difficultés macroéconomiques et financières que l'Etat fédéral a dû surmonter ces dernières années, on ne peut manquer de souligner l'urgence qu'il y a à augmenter la dotation fédérale de manière à revenir à sa part initiale dans le budget de la Ville, soit 20 %.

L'adoption de cette juste mesure représenterait, en 2011, un montant supplémentaire de 30.000.000 €.

Fonds de la Région bruxelloise

Outre la dotation générale octroyée par la Région à la Ville, plusieurs subventions régionales interviennent dans le financement des missions de services publics de la Ville de Bruxelles.

Par exemple, dans le cadre de l'ordonnance visant à améliorer la situation budgétaire des communes de la Région de Bruxelles – Capitale, la Ville de Bruxelles se voit octroyer 2.140.043,00 €.

Les critères de répartition de cette contribution ont été modifiés en 2010. Ils incluent dorénavant des critères liés à l'essor démographique ainsi qu'au parc de logements à gestion publique.

C'est ainsi que la Ville se voit récompensée des efforts investis depuis de nombreuses années dans la construction de logements puisque le montant prévu en 2011 est largement supérieur à celui perçu en 2009 sur base des anciens critères (1.367.272,00 €).

Autres subsides et transferts

Grâce à la politique proactive et systématique de recherche de subsides menée depuis plusieurs années dans une optique de bonne gestion, les autres subsides et transferts connaissent une augmentation de +/- 1,9 %.

RESSOURCES PROPRES

Les recettes propres, définies comme les recettes générées par l'activité ou le patrimoine communal, comprennent les recettes de prestations et les recettes de dette.

Les recettes de prestations

Elles regroupent les recettes récurrentes provenant des biens communaux et des services rendus à la population. Sans augmenter les tarifs pour les citoyens (garderie, loyers, ...), les recettes de prestations augmentent par rapport à 2010 de 4%, dus principalement à l'augmentation des recettes de concessions et de rétributions pour le passage de conduites dans le sol de la Ville.

Les recettes de dette

Il s'agit des recettes perçues en rapport avec des placements (intérêts) et actions (dividendes), par exemple.

Elles diminuent globalement de 5.750.456,46 € par rapport au budget modifié 2010.

Cette diminution provient principalement du dividende exceptionnel en 2010 de Sibelga pour un montant de 5.786.984,96 €.

Indépendamment de cette opération, les recettes de la dette augmentent de 36.528,50 €.

Pour ce qui concerne les dividendes Dexia, un montant de 985.341,50 € a été inscrit. Ces dividendes sont liés à l'augmentation de capital à laquelle la Ville a souscrit fin 2009.

Bien qu'un dividende lié aux anciennes actions et versé en 2011 ne soit pas tout à fait improbable, la Ville n'a pas les garanties nécessaires pour l'inscrire à son budget 2011.

B - BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire regroupe les investissements consentis par la Ville (achats de bien immobiliers, etc.) qui dépassent le cadre normal des dépenses courantes de fonctionnement et de personnel.

Au budget 2011, les dépenses du budget extraordinaire sont inscrites pour un montant total de 114.417.876,81€. Les recettes prévues en subsides sont de 16.501.450,88 €, ce qui porte la charge nette du budget extraordinaire à 97.916.425,93 €.

Il faut ajouter à cela les efforts d'investissement du CPAS (185.979.300 €) et de la Régie foncière de la Ville (+/- 45.000.000 €).

Par ailleurs, le montant total net des investissements a été arrêté pratiquement au même niveau que celui de 2010 afin de ne pas alourdir la charge de dette à long terme. Mais la Ville de Bruxelles ne se limite pas non plus à une gestion purement quotidienne du patrimoine existant.

Pour preuve les importants investissements consentis en 2011 dans le cadre du budget extraordinaire :

- plus de 35 millions d'euros d'investissement dans les écoles en construction, les rénovations et les réaménagements ;
- construction de 3 crèches et des études pour d'autres encore ;
- réaménagements d'espaces publics (square Ambiorix, rue du Midi, place des Martyrs, Clos des Trigonelles, boulevard de l'impératrice, place du Sablon, ...)
- rénovation de monuments (Tour de Villers, Tour Sainte-Catherine, Hôtel de Ville, 'T Serclaes, ...) ;
- aménagement de 2 nouveaux centres culturels ;
- investissements lourds dans les centres sportifs et dans le Stade Roi Baudouin ;
- nombreux investissements visant à réduire drastiquement les consommations d'énergie de bâtiments de la Ville et dont les frais seront amortis en moins de 10 ans grâce aux économies engendrées, aux primes énergies et autres certificats verts ;
- etc.

« Par son effort d'investissement, la Ville contribue directement à l'activité économique et à l'amélioration du cadre de vie de la population via le développement de ses services », conclut Freddy Thielemans.

RENFORCER LES SERVICES AUX CITOYENS	1
Un contexte économiquement qui reste difficile	1
Des orientations audacieuses	
Le budget 2011 ouvre des portes	2
Enseignement et jeunesse	
Logement	
Emploi et développement économique	
Sécurité et prévention	
Propreté	
Infrastructures et espaces publics	
Animation dans la Ville	
Développement durable	
Le budget 2011, les chiffres globaux	4
DÉTAIL DU BUDGET 2011	5
A – BUDGET ORDINAIRE	6
RECETTES	6
Les recettes fiscales	6
Les Fonds et subsides	7
La dotation fédérale à la Ville de Bruxelles	
Fonds de la Région bruxelloise	
Subvention de la Communauté française pour le personnel enseignant	
Autres subsides et transferts	
Ressources propres	8
Recettes de prestations	
Dividendes et intérêts	
DÉPENSES	9
Frais de personnel	9
Frais de fonctionnement	9
Dépenses de dotations ou de transferts	10
Dépenses de dette	10
B – BUDGET EXTRAORDINAIRE	11
Exercice 2011 : des investissements ambitieux mais maîtrisés	11

Infos complémentaires – Cabinet du Bourgmestre :

Nicolas Dassonville – 0475/60.82.42 – 02/279.50.17

Nicolas.Dassonville@brucity.be